

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Arrêté Municipal n° 2025 06 A627

Réglementation de la circulation des véhicules à l'occasion de la fête
De la musique le vendredi 20 juin 2025

Le maire de PONTVALLAIN,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25, -2, -26, -28, -27, R 414-14, R 411-8, -2, -4,

Vu le code des communes, notamment les articles L131-2, L131-3, L131-4 et L184-13,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité publique d'interdire la circulation des véhicules le vendredi 20 juin à partir de 18 heures jusqu'à 04h00 le samedi 21 Juin, à l'occasion de la fête de la musique sur le chemin devant la salle des fêtes et le parking attenant aux colonnes à ordures

ARRETE

Article 1er - La circulation des véhicules quels qu'en soient la nature et le poids sera interdite le vendredi 20 juin 2025 à partir de 18 heures jusqu'à 04h00 le samedi 21 Juin 2025, à l'occasion de la fête de la musique sur le chemin devant la salle des fêtes et sur le parking menant aux colonnes à ordures

Article 2 - Pendant la durée des festivités, le parking en face de la salle des fêtes restera libre aux usagers.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la déviation et sera affiché pour information des usagers à la mairie de Pontvallain.

Article 5 - Monsieur le Maire de Pontvallain, Brigade de gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Pontvallain, le 17 Juin 2025.

Patrice BOUTTIER, Maire adjoint.

